

TYRAN

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiée	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	5
5.3. Conseil aux pompiers	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	6
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	6
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	6
7.3. Utilisation finale particulière	6
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	7
8.1. Paramètres de contrôle.....	7
8.2. Contrôles de l'exposition	7
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	8
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	8
9.2. Autres informations	8
10. STABILITE ET REACTIVITE	8
10.1. Réactivité	8
10.2. Stabilité	8
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	8
10.4. Conditions à éviter	8
10.5. Matières incompatibles	8
10.6. Produits de décomposition dangereux	8
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	9
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	9
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	9
12.1. Toxicité	9
12.2. Persistance et dégradabilité.....	9
12.3. Potentiel de bioaccumulation	9
12.4. Mobilité dans le sol.....	9
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	9
12.6. Autres aspects néfastes.....	9

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE


Nom du produit : TYRAN

Page 2 sur 12

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	10
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	10
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	10
14.1. No ONU.....	10
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	10
14.3. Classe de danger concernant le transport	10
14.4. Groupe d'emballage.....	10
14.5. Dangers pour l'environnement.....	10
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	10
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	10
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	11
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	11
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	11
15.3. Autres prescriptions	11
16. AUTRES INFORMATIONS	12

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE	
1.1. Identificateur du produit	TYRAN
1.2. Utilisation identifiée	Régulateur de croissance
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	CHEMINOVA AGRO France SAS 11Bis Quai Perrache 69002 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 78 71 08 46 communication.france@fmc.com
1.4. N° d'appel d'urgence	Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22 Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1. Classification du mélange	
Classification CLP du produit selon le règlement 1272/2008	Toxicité aiguë par voie orale : cat. 3 (H301) Substances et mélanges corrosifs pour les métaux: cat.1 (H290) Toxicité chronique pour le milieu aquatique : cat.3 (H412)
Classification OMS du produit Recommandations de classification 2009	Classe II (Risque modérément dangereux dans les conditions normales d'utilisation).
Dangers pour la santé	Danger en cas d'ingestion.
2.2. Élément d'étiquetage	
Selon le règlement CE 1272/2008	
Identificateur du produit	Chlormequat chlorure 460 g/l SL
Pictogramme de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux H301 Toxique en cas d'ingestion. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Phrase de risque supplémentaire	EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseil de prudence	P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales
Phrase(s) SP	SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
2.3. Autres dangers	Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : TYRAN

Page 4 sur 12

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	Classement CLP	[%]
Chlorure de chlormequat	999-81-5 213-666-4	H302: Tox. aigüe cat.4 H312: Tox. aigüe cat.4	35-60 %
Alcohol ethoxylate	--	H302: Tox. aigüe cat.4 H318: Irritat° oculaire cat.1	4-6 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. En cas de consultation médicale (docteur, centre antipoison ou hôpital), se munir de cette fiche de sécurité et décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer de nouveau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche puis faire boire de l'eau ou du lait. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Peut provoquer des maux de tête et des vertiges
Nausées
convulsion musculaire
Transpiration

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traitements symptomatiques

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction** En cas d'incendie limité, utiliser de la poudre ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu. Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques. Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.
- 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange** En cas de combustion, des fumées nauséabondes et toxiques, peuvent s'échapper, contenant des gaz tels que les oxydes d'azote ou du chlore.
- 5.3. Conseil aux pompiers** Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Éviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.
- 6.4. Références aux autres sections** Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage. Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition (température > 35°C) comme du froid (température < -10° C). Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le chlormequat chlorure. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit. Les précautions ci-dessous concernent la manipulation du produit non-dilué et la préparation de la bouillie mais peuvent également être suivies lors de l'application de la bouillie.

Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, il est conseillé de porter des équipements de protection respiratoire approuvé avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

Protection des mains Porter des gants en néoprène. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement. Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique / Aspect	Liquide
Couleur	Or brun
Odeur	Odeur de type aminé
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6,5 - 7,5
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	> 100°C
Point éclair	Non observé dans les conditions de traitement
Taux d'évaporation	Non disponible
Viscosité	42,6 cps à 20°C
Température d'inflammation	Non applicable (produit liquide)
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Pression de vapeur	< 1,1 x 10 ⁶ Pa à 20°C
Densité relative	1,096 g/ml
Solubilités	Solubilité dans l'eau : > 886 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log P _{ow} : -3
Température d'auto-inflammation	Non combustible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non disponible

9.2. Autres informations

Miscibilité Le produit est émulsionnable dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible.
10.2. Stabilité	Le produit est stable à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	Le produit se décompose en présence d'acides forts. Le produit est corrosif au contact des métaux. Eviter les matériaux à l'eau.
10.5. Matières incompatibles	Aucune matière incompatible connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë (Produit)**

- * **par ingestion (rat)** DL₅₀: 520 mg/kg
- * **par contact cutané (rat)** DL₅₀ : > 4000 mg/kg
- * **par inhalation (rat)** CL₅₀ : > 5,2 mg/l/4h

Irritation de la peau Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Irritation des yeux Le produit n'est pas irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée Le produit est non-sensibilisant.

Risque par aspiration Aucune donnée disponible.

Symptômes et effets, aigus et différés Ce produit peut entraîner maux de tête, vertiges, nausées, sueurs et convulsions musculaires.

Toxicité chronique (Substance active)

Effet mutagène Aucun effet mutagène n'a été détecté lors d'expérimentations animales.

Cancérogénicité Aucun effet mutagène n'a été décelé lors d'expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction Ce produit est non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Poissons : Truite arc-en-ciel, CL₅₀, 96 h : 17 mg/l

Invertébrés : Daphnies, CE₅₀, 48 h : 27,4 mg/l

Algues : Algues vertes, CE₅₀, 72h : 156,3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité La durée de demi-vie est comprise entre 26 à 34 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Se référer à la section 9 pour le coefficient de partage n octanol/eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Faiblement mobile.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement
des déchets***Produit*

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	1760
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Liquide corrosif, n.s.a. (Chlormequat chlorure)
14.3. Classe de danger concernant le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 4 mai 2017 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4140

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3**Phrases de risque**

selon la Directive 1999/45/EC

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CL ₅₀ 50% Concentration létale	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CLP Classification, Labelling and Packaging	OMS Organisation Mondiale de la Santé
DL ₅₀ 50% Dose létale	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases R Phrases de risque
DSD Dangerous Substance Directive	Phrases S Phrases de sécurité
EC ou CE Communauté Européenne	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	SL Suspension liquide
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif